

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept septembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absents excusés : Emilie GIRAUD, Dominique ANDRO, Loïc CHEVALIER

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-33/ OBJET : Approbation de la convention de partenariat 2024-2027 avec Roannais Agglomération pour la mise en réseau de la bibliothèque municipale avec les médiathèques de Roannais Agglomération

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de sa politique de lecture publique, Roannais Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire en 2019 les médiathèques de Roanne, Mably et Le Coteau. L'Agglomération gère et anime un réseau de lecture publique afin de répondre aux attentes des habitants. Aujourd'hui cette mise en réseau est proposée aux bibliothèques des communes de l'agglomération, conventionnées avec le Département de la Loire (délibération de la commune en date du 2 juin 2023).

Les objectifs de cette mise en réseaux sont :

- instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute bibliothèque participant au réseau
- entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture au bénéfice du public des bibliothèques
- impulser une médiation numérique (ateliers numériques pour aider les habitants)
- intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle des bibliothécaires (formation)

La convention proposée par Roannais Agglomération prend effet à la date de sa signature. Les engagements prennent fin au 31 décembre 2027.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat 2024-2027 entre Roannais Agglomération et la commune sur la mise en réseau des médiathèques
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

Elodie LAVERT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240927-2024-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

Le Maire

Christian DUPUIS

